
INTRODUCTION

À sa 31^e session, la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé la Stratégie à moyen terme pour la période 2002-2007 (31 C/4), dans laquelle sont définis les grands axes stratégiques de l'action de l'UNESCO pour les six années à venir, ainsi que le Programme et Budget pour 2002-2003 (31 C/5) qui correspond à la première phase de sa mise en œuvre.

Articulée autour d'un seul thème unificateur, *La contribution à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication*, la Stratégie à moyen terme définit un nombre restreint d'objectifs stratégiques – soit douze au total pour toute l'Organisation et trois pour chacun de ses grands domaines d'activité. Ces objectifs stratégiques sont complétés par deux thèmes transversaux : *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* et *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir*. Ces thèmes transversaux se retrouvent dans tous les programmes et ils visent à créer un environnement propice à une approche intersectorielle au sein de l'UNESCO, tant au Siège que sur le terrain.

En mai 2002, l'UNESCO a envoyé un questionnaire (voir l'Annexe I) pour recueillir les observations et les propositions des États membres, Membres associés, organisations intergouvernementales (OIG) et organisations internationales non gouvernementales (ONG) sur les priorités et les questions à prendre en compte dans l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5) durant la deuxième phase de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme.

Le présent document constitue la réponse du Canada au questionnaire. Il expose le point de vue des gouvernements fédéral et provinciaux, des membres non gouvernementaux de la Commission canadienne pour l'UNESCO, ainsi que celui d'autres spécialistes de l'éducation, des sciences naturelles, sociales et humaines, de la culture, de la communication et de l'information. La Commission canadienne pour l'UNESCO a assuré la coordination de la consultation et rédigé le présent document, lequel a été soumis par la suite à l'examen du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui le présentera à l'UNESCO.

La Commission canadienne pour l'UNESCO souhaite adresser ses sincères remerciements à ses membres, aux représentants des ministères, associations professionnelles et organisations non gouvernementales ainsi qu'aux personnes qui ont contribué à la consultation visant l'élaboration du présent document. Sans leurs connaissances, leurs compétences et leur discernement, nous n'aurions pas été en mesure de proposer la perspective canadienne sur le rôle et les futures activités de l'UNESCO.